



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation du master



Lettres et arts

de l'Université Paris-Est
Marne-la-Vallée - UPEM

Vague E – 2015-2019

Campagne d'évaluation 2013-2014



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

En vertu du décret du 3 novembre 2006¹,

- Didier Houssin, président de l'AERES
- Jean-Marc Geib, directeur de la section des formations et diplômes de l'AERES

¹ Le président de l'AERES « signe [...], les rapports d'évaluation, [...] contresignés pour chaque section par le directeur concerné » (Article 9, alinea 3 du décret n°2006-1334 du 3 novembre 2006, modifié).



Evaluation des diplômes Masters – Vague E

Evaluation réalisée en 2013-2014

Académie : Créteil

Etablissement déposant : Université Paris-Est Marne-la-Vallée - UPEM

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) au niveau de la mention : /

Mention : Lettres et arts

Domaine : Arts, lettres et langues (ALL) / Sciences humaines et sociales (SHS)

Demande n° S3MA15000 8417

Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :
 - Université Paris-Est Marne-la-Vallée (Champs-sur-Marne et Noisy le Grand).
 - Pour le parcours *Acousmatique et arts sonores* de la spécialité *Musique et informatique musicale* : Université Paris-Est Marne-la-Vallée et Institut national de l'audiovisuel - Groupe de recherches musicales (Paris et Bry-sur-Marne).
- Délocalisation(s) : /
- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

Présentation de la mention

La mention *Lettres et arts* comporte cinq spécialités : *Cinéma, audiovisuel et archives* et *Musique et informatique musicale* qui ont une double finalité professionnelle et recherche ; *Lettres modernes* principalement orientée vers la recherche ; *Edition, livre et multimédia* et *Lettres modernes métiers de l'enseignement* (non soumise à la présente évaluation) à visée professionnelle.

Elle accueille, selon les spécialités, les titulaires d'une licence de lettres modernes, lettres modernes appliquées, musique ou cinéma.

La formation comporte un tronc commun d'enseignements en M1 et M2 (méthodologie, culture), largement complété par les spécialités affichées dès le M1.

La mention, qui regroupait 135 étudiants en 2012-2013, mise sur la transversalité et la pluridisciplinarité, par une articulation raisonnée des arts, des lettres et des technologies contemporaines. Les débouchés professionnels,



variables selon les spécialités, s'ouvrent aux champs de la production artistique, de l'édition, de la diffusion culturelle, de l'enseignement et de la recherche.

Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

Les objectifs pédagogiques sont ambitieux ; la complémentarité des apports techniques et théoriques constitue le dénominateur commun de cette mention qui propose des spécialités au demeurant contrastées en vue d'attirer un public divers. Un cours de tronc commun est affiché à chaque semestre et, aux semestres 2 et 4, l'étudiant choisit une option ouverte à toutes les spécialités ; cependant quand on compare les maquettes des différentes spécialités, on s'étonne que le cours dit de tronc commun n'ait pas un intitulé stable. Les enseignements de spécialité restent prépondérants dans chaque formation (104 ECTS sur 120). Ceci invite à relativiser l'affirmation de mutualisations « importantes », mais il est normal que les savoirs hautement spécialisés ambitionnés dans chaque branche ne puissent se fondre dans un enseignement indifférencié. L'accent est mis sur les stages (de deux à six mois), tout au moins dans les spécialités à visée professionnelle, également plus attentives aux étudiants à contraintes particulières. La maîtrise des technologies de l'information et de la communication (TIC), définitoire de certaines spécialités, reste limitée dans les spécialités plus académiques, en partie par manque de moyens. Les langues enseignées (anglais, espagnol) sont les plus répandues, mais ne couvrent pas l'ensemble des pays partenaires de la formation.

La mention est assez clairement positionnée dans l'environnement scientifique : dans les domaines du cinéma, de l'audiovisuel et de la musique, elle revendique par rapport à d'autres écoles la spécificité de sa démarche couplant enseignement théorique fondamental et formation pratique ; dans le secteur de l'édition, elle propose un niveau de formation supérieur à celui de l'École Estienne ; les « lettres modernes » se démarquent du master de lettres de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne grâce à l'interdisciplinarité (plutôt que la transdisciplinarité comme cela est affirmé) et ont opté pour une collaboration avec l'Université Sorbonne Nouvelle Paris 3. Au sein de l'Université Paris Est Marne-la-Vallée, la mention peut fonctionner en double diplôme avec l'école d'ingénieurs Image, multimédia, audiovisuel et communication (IMAC). La mention est adossée à l'unité de recherche LISAA (*Littératures, savoirs et arts*, EA 4120) rattachée à l'École doctorale *Culture et sociétés* du PRES de Paris-Est. Elle est *de facto* en phase avec l'environnement socio-économique pour ce qui est de ses spécialités professionnelles, les professionnels étant impliqués dans la formation. Elle jouit de multiples partenariats pédagogiques adaptés à chacune de ses spécialités. Un certain flou terminologique (« convention », « partenariat », « collaboration ») dans le dossier gêne pour comprendre la nature exacte des relations avec les établissements étrangers ; l'Université d'Udine est d'abord seule mentionnée, puis il est fait état de conventions avec Bologne, Poznan, Nagoya, Scheffield, Londres, Karlsruhe, New York, Los Angeles, San Francisco, Sousse, Montréal, Québec. L'internationalisation semble différemment poussée selon les spécialités et la mobilité étudiante à ce niveau est reconnue comme faible.

La mention dans son ensemble semble attractive au niveau local, régional et même national, mais les effectifs constatés entre 2010 et 2012 sont presque tous en baisse et la spécialité *Lettres modernes* apparaît comme un maillon faible. Au regard de quoi, les « effectifs attendus » affichés dans la présentation de la mention semblent surévalués, hormis dans la spécialité *Edition, livre et multimédia*. L'ensemble de la mention se distingue par des taux de réussite élevés, oscillant entre 70 et 100 % en M1 et 80 et 90 % en M2 (le tableau concernant la spécialité *Cinéma, audiovisuel et archives*, qui s'est recomposée au cours du contrat, est peu clair). Le taux de professionnalisation revendiqué autour de 80 % n'est pas entièrement corroboré par les tableaux statistiques fournis en fin de dossier, lesquels sont par endroits lacunaires (chiffres, années). L'objectif de poursuite en doctorat dans les filières recherche n'est pas pleinement satisfait, bien que présenté comme un « point fort ».

Le pilotage de la mention n'est pas entièrement satisfaisant. La liste de 37 enseignants de l'Université de Marne-la-Vallée (dont 21 enseignants-chercheurs titulaires) contribuant à la formation doit être complétée par les intervenants professionnels extérieurs dans plusieurs spécialités. Ces chiffres semblent contredire le « petit nombre d'enseignants-chercheurs titulaires » invoqué pour justifier l'absence de conseil de master. La mention est pilotée par le conseil d'UFR, ce qui semble peu adéquat vu les multiples affaires qu'un conseil d'UFR doit gérer. Des conseils d'enseignement propres aux spécialités sont annoncés dans la présentation de la mention, mais ne se retrouvent pas dans la présentation des spécialités. Symptomatiquement, on trouve trois noms différents de responsable de mention selon les documents consultés. Le dossier ne comporte pas d'indication sur l'existence d'une évaluation des enseignements par les étudiants et les sortants. Globalement, le dossier et les questionnaires d'autoévaluation manquent de rigueur (données chiffrées manquantes ou contradictoires par endroits, nombreux sigles non explicités) ; l'argumentaire de présentation de la mention tend à masquer certaines faiblesses. Les fiches RNCP sont plutôt sommaires. La mention s'est efforcée d'évoluer dans le sens préconisé par l'AERES (amélioration des relations internationales, renforcement des langues vivantes en vue d'un élargissement de la mention en *Arts, Lettres, Langues*) mais il reste à corriger d'autres points faibles, à commencer par son pilotage.



- Points forts :
 - Taux de réussite élevés.
 - Spécialités professionnelles performantes, délivrant une expertise technique et théorique.
 - Partenariats pédagogiques nombreux (France et étranger).
 - Interdisciplinarité.

- Points faibles :
 - Pilotage insuffisant.
 - Poursuite en doctorat insuffisante dans les filières recherche.
 - Equipe pédagogique instable ou insuffisante dans certaines spécialités.

- Recommandations pour l'établissement :

Il conviendrait prioritairement d'établir un conseil de master composé du directeur de la mention et des responsables de spécialités, afin d'améliorer le pilotage et de renforcer la cohésion de la mention. Le renforcement des langues vivantes et le développement des partenariats internationaux devrait être poursuivi pour permettre d'encourager davantage la mobilité des étudiants vers l'étranger. Il faudrait aussi clarifier l'affichage des enseignements de tronc commun et trouver des moyens de consolider la poursuite en doctorat dans les spécialités tournées vers la recherche, ce dont la mention a les moyens scientifiques. L'environnement pluridisciplinaire et technologique offert par la mention pourrait à cette fin favoriser la recherche de contrats CIFRE.



Evaluation par spécialité

Cinéma, audiovisuel et archives

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Université Paris-Est Marne-la-Vallée.

Etablissement(s) en co-habilitation(s) au niveau de la spécialité : /

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

- Présentation de la spécialité :

Issue du master *Arts et sciences de l'enregistrement* qui l'associait à la musique jusqu'en 2010, cette spécialité a rejoint la mention *Lettres et arts* sous l'intitulé distinctif *Cinéma, audiovisuel et archives* ; elle se restreindra à *Cinéma et audiovisuel* à la rentrée 2014. Elle propose une réflexion théorique poussée sur la création cinématographique et audiovisuelle, dans une perspective d'intermédialité et de dialogue des arts, en même temps qu'une formation pratique à la réalisation appuyée sur les technologies les plus récentes. Les débouchés visés se situent dans les secteurs de la création, de la production ou de la critique cinématographique et audiovisuelle, ainsi que dans ceux de la documentation et de l'enseignement.

- Appréciation :

Les objectifs de la formation et ses modalités pédagogiques sont très satisfaisants. La visée indifférenciée professionnelle et recherche autorise des parcours individuels souples par un système de choix d'UE en partie articulé sur la spécialité *Musique et informatique musicale*. Suite à une redistribution des crédits ECTS à la rentrée 2013, le nombre de crédits associés aux UE dans le dossier ne concorde pas avec celui indiqué dans la fiche RNCP. Le parcours *Archives, préservation et restauration* doit cependant être supprimé en 2014. En M1, l'étudiant travaille autant la dimension recherche (mémoire) que la dimension professionnelle (réalisation filmique) ; en M2 il se spécialise soit du côté professionnel (stage + mémoire), soit en recherche (mémoire dans la perspective d'une thèse de doctorat). Le contenu des cours n'est pas décrit, mais les intitulés semblent ambitieux. L'absence de compensation entre les UE garantit un niveau de connaissances dans tous les domaines enseignés. Le lien à la recherche est permis par la collaboration avec l'équipe interne CCAMAN (Confluences, cinématographiques, audiovisuelles, musicales et arts numériques) de l'unité de recherche LISAA (*Littératures, savoirs et arts*, EA 4120). Des partenariats pédagogiques de proximité (ENS Louis Lumière ; formation d'ingénieurs IMAC (**I**mage, **M**ultimédia, **A**udiovisuel et **C**ommunication) ; Institut national de l'audiovisuel ; Cinémathèque française) et à l'étranger (Udine ; Montréal ; Corée du Sud) renforcent la qualité de la formation. Selon le service des relations internationales, moins d'un quart des étudiants de la spécialité se rendent à l'étranger (programme d'échange ou stage), taux déjà honorable.

La spécialité est plus performante en matière d'insertion professionnelle (80 % des diplômés après 30 mois) que de poursuite en doctorat (chiffres variant entre 11 et 25 %). La formation est très attractive (la réduction de l'effectif à 47 étudiants en 2012-2013 a été souhaitée par l'université). Elle accueille un taux important d'étudiants boursiers (46,8 % en 2012-2013) et d'étrangers (28,4 à 19,1 % entre 2010 et 2012), des étudiants en formation continue et des salariés et procède à des VAE ; une moitié des places sont attribuées à des étudiants venus d'autres formations et/ou d'ailleurs. Le statut très particulier des intermittents du spectacle rend difficile le calcul exact du taux de professionnalisation ; les statistiques sur le devenir réel des diplômés font défaut et l'on reconnaît implicitement que trop peu de diplômés accèdent à un niveau de rémunération de cadre supérieur.

Le pilotage de la spécialité manque de précision. L'équipe pédagogique est de qualité, mais insuffisante numériquement, d'où le recentrage de la spécialité sur *cinéma et audiovisuel* : on n'identifie que six enseignants-chercheurs titulaires, un PRAG, un enseignant docteur contractuel, complétés par un nombre non défini de « professionnels et universitaires ». Ce petit nombre de titulaires se réunit plusieurs fois par an de manière



informelle, mais il n'existe pas de conseil de perfectionnement véritable, ni d'évaluation des enseignements par les étudiants. Quant au suivi des diplômés, il s'effectue via le secrétariat et l'association des anciens étudiants en cours de constitution (déjà opérante sur réseaux sociaux). Les fluctuations d'intitulé et de périmètre de la spécialité, jointes à ce défaut de gouvernance, peuvent expliquer l'absence ou le manque de précision de certaines données dans le dossier.

- Points forts :
 - Professionnalisation dans un domaine qui est rarement défini techniquement à ce niveau dans l'université.
 - Partenariats de qualité.
 - Bonne articulation théorie/pratique et prise en compte des mutations technologiques dans un secteur hautement évolutif.

- Points faibles :
 - Composition variable de l'équipe pédagogique.
 - Pilotage insuffisant.
 - Les fluctuations d'intitulé de la spécialité ont perturbé la lisibilité de l'offre de formation.

- Recommandations pour l'établissement :

Il conviendrait tout d'abord de mettre en place un conseil de perfectionnement et des outils institutionnels d'évaluation des enseignements et de suivi des diplômés. La poursuite en doctorat pourrait éventuellement être stimulée par la recherche de contrats CIFRE. L'effort d'internationalisation déjà engagé doit se poursuivre.



Musique et informatique musicale

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

- Université de Paris-Est Marne-la-Vallée (Champs-sur-Marne et Noisy le Grand).

- Institut national de l'audiovisuel - Groupe de recherche musicale (Paris et Bry-sur-Marne), pour certains enseignements du parcours *Acousmatique et Arts sonores*.

Etablissement(s) en co-habilitation(s) au niveau de la spécialité :

Délocalisation(s) :

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger :

- Présentation de la spécialité :

Issue du master *Arts et sciences de l'enregistrement* qui l'associait au cinéma jusqu'en 2010, la spécialité a rejoint la mention *Lettres et arts* sous l'intitulé distinctif *Musique et Informatique musicale*. À travers deux parcours, l'un identifié à l'intitulé de la spécialité, l'autre, *Acousmatique et arts sonores*, à orientation plus pratique (composition électroacoustique, design sonore), elle propose une réflexion théorique poussée sur la création sonore et musicale, dans une perspective d'intermédialité et de dialogue des arts, en même temps qu'une formation pratique dans le domaine des nouvelles technologies musicales, du son et de l'instrumentation. Les débouchés visés se situent dans les secteurs de la production sonore ou de la création musicale, ainsi que dans l'enseignement et la recherche.

- Appréciation :

Les objectifs de la formation et ses modalités pédagogiques sont relativement satisfaisants. Il est gênant que la présentation des objectifs propres à la spécialité reprenne textuellement celle des objectifs de la mention ; cependant les titres des UE (à défaut d'une description des contenus) laissent percevoir la spécificité de haut niveau des enseignements proposés. Certaines UE sont mutualisées avec la spécialité *Cinéma et audiovisuel*. Suite à une redistribution des ECTS à la rentrée 2013, le nombre de crédits associés aux UE dans le dossier ne concorde pas avec celui indiqué dans la fiche RNCP. Le parcours *Acousmatique et arts sonores*, concentré sur deux jours par semaine, est propice à la formation continue, mais aucun choix d'UE n'est laissé à l'étudiant, ce qui neutralise le tronc commun interdisciplinaire revendiqué par la mention (une partie des cours est assurée à l'Institut national de l'audiovisuel dans le cadre d'une convention). L'absence de compensation entre les UE garantit un niveau de connaissances dans tous les domaines enseignés. La possibilité de préparation indirecte au Capes et à l'Agrégation de musique est peut-être un leurre car la formation, très axée sur la création contemporaine, ne semble pas couvrir toute l'histoire de la musique. Les modalités des stages (possibles dans le parcours *Musique et informatique*, obligatoires dans le parcours *Acousmatique*) ne sont pas précisées. L'initiation à la recherche se fait à travers le mémoire et la participation aux manifestations scientifiques, mais les liens avec les unités de recherche ne sont guère explicités. Il n'existe pas de conventions avec des universités étrangères (une réflexion est en cours avec les universités de Newcastle, Leicester, Udine).

Quoique positionnée sur une spécialité rare en France, la formation ne remplit pas pleinement ses objectifs en matière d'insertion professionnelle et de poursuite en doctorat, malgré un taux élevé de réussite en M2 (88,5 % en 2012). La spécialité, sélective à l'entrée, reste attractive au niveau local et national, malgré une légère décline des effectifs (42 étudiants en 2012-2013). Des indicateurs lacunaires révèlent un faible taux de poursuite en doctorat (0 à 3,3 %) et une difficulté à finaliser une embauche à un niveau cadre ; mais les chiffres, arrêtés à 2010, concernent l'ancienne configuration du master *Arts de l'enregistrement*.

Le pilotage de la spécialité manque de précision ; on trouve trois noms de responsables sur des périodes qui se recoupent en partie. L'équipe pédagogique assure ses missions fondamentales, mais souffre d'un sous-encadrement. Sa composition exacte n'est pas très claire, mais semble se limiter à six enseignants-chercheurs et PRAG/PRCE et six intervenants extérieurs professionnels (dont deux de l'Institut national de l'audiovisuel). Il n'existe pas de conseil de perfectionnement véritable, ni d'évaluation des enseignements par les étudiants, et le suivi des diplômés est, de



l'aveu même des rédacteurs du dossier, « artisanal ». Le sous-encadrement explique en partie ce défaut de gouvernance et l'absence ou le manque de précision de certaines données dans le dossier.

- Points forts :
 - Formation rare et distinctive, en prise directe sur tout un secteur de la création musicale contemporaine.
 - Bonne articulation théorie/pratique et prise en compte des mutations technologiques dans un secteur hautement évolutif.

- Points faibles :
 - Pilotage fragilisé par les aléas des arrivées et départs d'enseignants-chercheurs titulaires.
 - Poursuite en doctorat faible ou inexistante.
 - Absence de conventions avec des institutions étrangères.
 - Suivi des diplômés non formalisé.

- Recommandations pour l'établissement :

Il conviendrait tout d'abord de mettre en place un conseil de perfectionnement et des outils d'évaluation des enseignements et de suivi des diplômés. La collaboration avec le prestigieux Groupe de recherche musicale de l'INA gagnerait à être mise en valeur dans le dossier. La poursuite en doctorat pourrait être stimulée par la recherche de contrats CIFRE ; si ces efforts restent sans effet, peut-être vaudrait-il mieux renoncer à l'orientation recherche afin de mettre tous les moyens disponibles sur la spécialité professionnelle. Les « collaborations encore à mettre en place avec les écoles supérieures de musique ou de cinéma mentionnées dans la fiche RNCP pourraient être un moyen de pallier le sous-encadrement. Il conviendrait aussi de développer les contacts à l'international.



Edition, livre et multimédia

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômés délocalisés) :

Université de Paris-Est Marne-la-Vallée.

Etablissement(s) en co-habilitation(s) au niveau de la spécialité : /

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

- Présentation de la spécialité :

Cette spécialité clairement professionnelle s'adresse aux étudiants littéraires désireux de s'investir dans le secteur du livre et du multimédia ; elle vise à leur donner, en un parcours unique, toutes les compétences théoriques et pratiques utiles pour trouver un emploi en maison d'édition, ateliers de PAO (publication assistée par ordinateur), structures éditoriales spécialisées dans le multimédia et Internet.

- Appréciation :

Les objectifs de la formation et ses modalités pédagogiques sont très satisfaisants. La maquette déploie, à raison de six UE par semestre, un ensemble convaincant de cours variés et complémentaires (du livre au tout numérique, en passant par les questions du droit d'auteur et la PAO ; peut-être une lacune en histoire du livre et de la lecture). Les UE 1 et 13 dites de « tronc commun » portent un intitulé qui n'est partagé qu'avec la spécialité *Lettres modernes*. L'UE 21 « Méthodologie du projet tutoré » serait peut-être plus utile à l'étudiant en amont de l'évaluation (dès le troisième semestre au lieu du quatrième). La formation se distingue par une politique pré-professionnalisante volontariste : stage obligatoire de trois mois (janvier-mars) chaque année et stage facultatif, mais conseillé de trois mois en été, d'où un rythme de formation faisant alterner périodes à l'université et périodes en entreprise ; nombreuses rencontres avec des professionnels ; projet éditorial tutoré en M2. La spécialité est accessible en formation continue et, depuis 2011, en apprentissage (semaines partagées entre les cours et l'entreprise ; cours spécifiques de mise à niveau). L'ouverture à la recherche, quoique non prioritaire dans la formation, se fait en lien avec l'unité de recherche LISAA (*Littératures, savoirs et arts*, EA 4120), ainsi qu'à travers l'organisation d'une journée d'étude à la Bibliothèque nationale de France (pour la première fois en 2013). Il n'y a pas de parcours international, estimé « peu compatible avec l'apprentissage » ; mais tous les étudiants ne sont pas apprentis et le secteur de l'édition a des ramifications internationales.

L'insertion professionnelle est pleinement satisfaisante puisque 100 % des diplômés trouvent un emploi en un an maximum ; certains décrochent un CDI dès leur sortie de M2. Raison pour laquelle la spécialité exerce une très forte attractivité (200 candidatures en 2013 pour l'entrée en M1), ce qui fait penser que le contingent fixé à 15 étudiants par promotion peut être trop limité. Les taux de réussite sont excellents : 100 % en M1, en baisse cependant de 100 % à 80 % en M2. Cette formation n'a pas vocation à mener vers un doctorat.

Le pilotage de la spécialité est efficace. L'équipe pédagogique (21 personnes au total) ne comporte que trois enseignants-chercheurs, un PRAG et un moniteur de l'Université Paris Est Marne-la-Vallée, mais également deux enseignants de l'Ecole Estienne (partenariat), quatre chargés de cours et dix professionnels du monde de l'édition. Le pilotage est coordonné à trois (professeure directrice de la spécialité, professeur de l'Ecole Estienne responsable de la professionnalisation, et enseignant responsable de l'apprentissage). Le comité de pilotage, qui regroupe formateurs, maîtres de stages et délégués des étudiants, exerce une veille constante sur les évolutions (rapides) du secteur professionnel. Tous les étudiants bénéficient d'un suivi très individualisé. Chaque année un sondage est opéré auprès des anciens diplômés.

- Points forts :

- Excellente professionnalisation.
- Suivi individualisé et pilotage bien coordonné.
- Emploi du temps adapté aux contraintes des étudiants.



- Attractivité pour les étudiants littéraires qui ne veulent pas s'engager dans l'enseignement ou la recherche.

- Points faibles :
 - Absence d'ouverture à l'international.
 - Moindre intégration dans la mention (du fait de l'orientation professionnelle).

- Recommandations pour l'établissement :

Eu égard au succès de la formation, il faudrait peut-être réfléchir à l'opportunité d'augmenter le contingent d'étudiants par promotion tout en préservant la qualité du suivi individuel. Il conviendrait de pratiquer une ouverture à l'international (voyage d'étude, partenariat avec une formation similaire à l'étranger ou avec un éditeur étranger).



Lettres modernes

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômés délocalisés) :

Université de Paris-Est Marne-la-Vallée.

Etablissement(s) en co-habilitation(s) au niveau de la spécialité : /

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

- Présentation de la spécialité :

Cette spécialité organisée en parcours unique s'adresse aux étudiants littéraires désireux de conforter leur culture générale et littéraire, dans une perspective pluridisciplinaire de dialogue avec les arts. Elle vise à leur donner les atouts intellectuels et communicationnels leur permettant de s'engager dans un doctorat de lettres, dans les métiers de la culture ou dans les concours de l'enseignement, de l'administration publique, du journalisme ou des bibliothèques.

- Appréciation :

La formation manque de rigueur dans ses objectifs et ses modalités pédagogiques. Les connaissances et compétences visées dupliquent celles de la spécialité d'enseignement, indice d'une ambiguïté de positionnement par rapport à celle-ci. La comparaison des différentes pièces du dossier fait apparaître un flottement dans la finalité de la spécialité, tantôt professionnelle et recherche, tantôt recherche seule (ajout de ce mot dans l'intitulé de la spécialité). L'absence de compensation entre les UE garantit un niveau de connaissances dans chaque matière, mais le volume semestriel de cours est très inférieur à celui des autres spécialités et semble, dans l'absolu, insuffisant : 66 heures par semestre, soit à peine 264 heures en deux ans ; l'absence d'UE optionnelle aux premier et troisième semestres creuse le déficit. Les UE de « tronc commun » de ces semestres ont des intitulés différents de ceux rencontrés dans les spécialités *Musique* ou *Cinéma*, laissant apparaître que la mutualisation n'est pas effective à l'échelle de la mention. Les titres des UE, très généraux, n'informent pas assez sur le contenu des cours : le théâtre semble la discipline prédominante ; l'empan diachronique réellement couvert n'apparaît pas. Les spécialités des enseignants de l'Université Paris-Est Marne-la-Vallée font craindre une carence en littérature du Moyen-Age et des 17^e et 18^e siècles, peut-être en partie compensée par le fait que certains enseignements peuvent être choisis dans la spécialité *Lettres modernes* de l'Université Sorbonne Nouvelle-Paris 3 aux deuxième et quatrième semestres. Le nombre de crédits ECTS (15) du bilan intermédiaire d'avancement du mémoire en M2 semble excessif. L'appellation « stage de laboratoire » (1 UE aux deuxième et quatrième semestres) est abusive car ce n'est pas un vrai stage. La case « dispositifs d'insertion professionnelle » dans le tableau d'auto-évaluation qualitative reste vierge. L'adossé à la recherche est assuré par l'équipe interne *Formes, théories et discours* du laboratoire LISAA (*Littératures, savoirs et arts*, EA 4120) ; les étudiants élaborent un mémoire de recherche exigeant et assistent à des journées d'étude, colloques ou séminaires du laboratoire. La convention avec l'Université Sorbonne Nouvelle Paris 3 devrait évoluer vers une co-habilitation ; une démarche de co-habilitation avec l'Université de Paris-Est Créteil est également en cours. En théorie des échanges d'étudiants sont possibles via l'accord Erasmus avec les universités de Saarlandes, Poznan, Varsovie, Valence, Cluj-Napoca et avec le Canada (via la Conférence des Recteurs et des Principaux des Universités du Québec), mais les données chiffrées ne font apparaître, entre 2009 et 2012, que 0 à 4 étudiants entrants et 0 sortant.

La spécialité n'est pas suffisamment convaincante quant à la professionnalisation ou à la poursuite en doctorat de ses diplômés. Les taux de professionnalisation à 100 % affichés pour chaque année paraissent sujets à caution, en l'absence de renseignements plus détaillés. À peine deux inscriptions en doctorat sont recensées entre 2009 et 2011. Le taux élevé de réussite de 90 % en M2 (2012) et l'augmentation significative du nombre de boursiers en 2011-2013 (33,3 et 21,4 %) sont à porter au crédit de la spécialité, mais celle-ci n'est que moyennement attractive, au vu du faible nombre d'inscrits : entre 10 et 21 (M1 + M2) entre 2009 et 2012 (16 en 2012, dont 6 M2), majoritairement issus de la licence correspondante dans l'établissement.



Le pilotage de la spécialité présente des faiblesses. Aucune précision n'est donnée sur les seize enseignants-chercheurs de l'Université Paris-Est Marne-la-Vallée engagés dans la formation (on est supposé les retrouver dans la liste exhaustive de la mention, ce qui est malcommode) ; la liste d'enseignants-chercheurs de l'Université Sorbonne Nouvelle Paris 3 associés par une convention à la formation n'est pas à jour. Il n'existe pas de conseil de perfectionnement. Un questionnaire anonyme d'évaluation de la formation à mi-parcours a été distribué aux étudiants et analysé par l'OFIPE (Observatoire des formations, des insertions professionnelles, évaluations) ; la responsable de spécialité affirme que ses résultats « sont très satisfaisants » sans fournir aucun élément précis. En fin de contrat, le secrétariat effectue une enquête par mailing auprès des anciens étudiants pour connaître leur devenir. Au total, la rédaction de ce dossier de spécialité présente de nombreuses carences (pas ou peu d'analyses des données brutes).

- Points faibles :

- Volume de cours insuffisant ; plusieurs siècles de la littérature française dépendent des options enseignées à l'Université Sorbonne Nouvelle Paris 3.
- Faiblesse du pilotage.
- Très peu de poursuites en doctorat.
- Pas de mobilité étudiante à l'étranger.

- Recommandations pour l'établissement :

Il conviendrait de renforcer la formation en enrichissant la maquette (5 ou 6 UE par semestre) et en confortant, si possible, l'équipe pédagogique interne (spécialités séculaires non représentées). Ce renforcement paraît indispensable pour mieux armer les étudiants à poursuivre en doctorat. La création d'un conseil de perfectionnement permettrait de définir les choix stratégiques en matière de moyens et d'identification des finalités de la formation. Il serait également souhaitable d'encourager la mobilité étudiante à l'étranger (qui constitue un atout pour évoluer en recherche), objectif qui pourrait être favorisé par l'élargissement envisagé de la mention aux langues.



Observations de l'établissement

Note d'accompagnement à la réponse de l'UPEM en date du 06 juin 2014

Éléments de réponse à l'AERES – Evaluation des formations

Les documents de l'évaluation par l'AERES, sur l'ensemble des formations pour lesquelles nous souhaitons une continuation dans le cadre de l'accréditation nous sont parvenus. Pour l'ensemble des rapports reçus et en dehors de réponses spécifiques par mention, il nous semble opportun d'apporter un certain nombre de remarques générales pour faire réponse à certaines objections récurrentes dans les analyses des experts.

En préambule de ces remarques, il est toutefois nécessaire de préciser le contexte dans lequel cette évaluation s'est menée. D'une part, il y a eu l'évolution du rôle de l'agence suite à la loi du 22 juillet 2013, et d'autre part, la variabilité des demandes quant à la constitution des dossiers à remettre ainsi qu'un certain flou engendré par la mise en place d'un nouveau mode d'évaluation de l'offre future (l'accréditation), conjoint à l'analyse *a posteriori*.

De ce fait, les composantes et les formations attachées ont été sollicitées à deux reprises, une première fois pour remplir un document très détaillé sur le bilan du contrat finissant et les données quantitatives sous-jacentes, puis une seconde fois pour dresser un bilan plus synthétique de la formation sur cette même période en y apportant des données complémentaires : par exemple le contenu des maquettes et la constitution des équipes pédagogiques.

Les documents remis à l'AERES ont donc été, pour chaque mention, une fiche bilan, un questionnaire quantitatif, un questionnaire qualitatif, et d'autres annexes si disponibles : fiche RNCP, ADD, conventions spécifiques. Pour chaque dossier déposé sur le site PELICAN, une fiche de synthèse, en en-tête du bilan, résumait l'ensemble des éléments du dossier. À la lecture des évaluations, il semblerait que certains des experts n'aient pas étudiés tous ces éléments.

De même, à la lecture des rapports des experts on note certains points préfigurant les attentes concernant la future offre. Par exemple : spécialisation progressive en licence, stage de pré-professionnalisation, etc. Si certaines formations étaient déjà dans cet esprit à l'UPEM, il est sans doute à ce stade prématuré de les évaluer sur ces points.

Sur la base des pièces fournies, l'agence a construit une expertise de laquelle ressort un ensemble de critiques communes à un grand nombre de formations. Ces observations méritent une réponse générale. Voici donc les points saillants et un début de réponse.

L'insertion professionnelle et le devenir des étudiants

L'UPEM a très tôt mis en place un observatoire de l'insertion professionnelle de ces étudiants, l'OFIPE, qui produit chaque année des données très précises sur l'insertion professionnelle des étudiants et sur leur devenir, sur un rythme qui correspond aux demandes ministérielles. Ces informations ont été jointes de façon systématique, or il s'avère que dans beaucoup d'évaluations, il est indiqué que ces données sont manquantes.

Une explication pourrait être que les données fournies sont les évaluations à 30 mois et ne permettent pas d'avoir des données récentes, mais, malheureusement ce choix ne relève pas de l'établissement. Si certaines formations ont complété les données à caractère officiel par d'autres éléments, la vice-présidence enseignements et professionnalisation (VPEP) a choisi de diffuser les informations chiffrées, collectées par l'OFIPE, correspondant aux critères ministériels.

La tenue de conseils de perfectionnements

Dans notre université, la moitié de nos formations sont ouvertes à l'apprentissage et un peu plus d'1/5 de nos effectifs sont des apprentis. Que les groupes soient constitués uniquement d'apprentis ou non, les CFA sont généralement organisateurs des conseils de perfectionnement, ce qui explique qu'ils ne soient pas mis en place directement par les formations.

Relations formations / entreprise

Comme pour le point précédent, les CFA sont une porte privilégiée pour les relations avec les entreprises. Dans de nombreuses formations, ils viennent en appui des responsables de composantes et de formation pour établir des liens avec le monde professionnel. Ceci n'apparaît pas forcément dans les bilans des formations. Une présentation générale du rôle des CFA aurait probablement dû être fournie.

Certification C2I

Il est fréquemment indiqué une faiblesse de certification C2I dans nos formations.

Les certifications C2I sont actuellement en plein développement et à ce jour la presque totalité des premiers cycles est concernée (IUT compris). Mieux, l'établissement est depuis cette année habilité à délivrer le C2I2e et réfléchit à ouvrir la certification de niveau deux à d'autres spécialités (nous envisageons la certification C2I2 ForCom).

Enseignement des langues

Tout d'abord, il est important de rappeler que notre université comme de nombreux établissements est en difficulté pour trouver des enseignants de langue, notamment des anglicistes, pour assurer des enseignements. En particulier, compte tenu des volumes très importants qu'il est nécessaire d'assurer, il est difficile de trouver des personnes pouvant accéder au statut de vacataire dans ces disciplines. Ce point a d'ailleurs donné lieu à une remarque de la cour des comptes lors de l'audit de notre établissement, ce qui a amené à une gestion encore plus rigoureuse de cette question.

Pour autant, l'établissement a cherché à contourner ce problème et à diversifier les modes d'accès à l'apprentissage des langues en développant un accès massif à la plate forme « Tell Me More ». Cet accès permet aux usagers de pratiquer l'anglais (mais il existe d'autres langues accessibles) soit seuls soit accompagnés par un enseignant.

Internationalisation

Là encore, l'apprentissage est un facteur discriminant pour accéder à la mobilité. La seule voie pour internationaliser les parcours est dans ce cadre, le voyage d'étude, difficile à mettre en œuvre (moyens financiers, rythme de l'alternance) même si certaines formations ont pu y parvenir.

Dans un même temps, l'équipe de la VPEP, et les services concernés, développent de nouveaux partenariats internationaux en essayant de mettre la mobilité étudiante en avant.

Evaluation des enseignements et des formations

La lecture des rapports montre un déficit concernant l'évaluation des enseignements. A ce jour, plusieurs expérimentations ont été menées, de façon variable et l'équipe de direction est en réflexion sur les axes possibles pour développer une politique globale concernant ces évaluations (choix des outils, modes d'exploitation ...).

Ouverture des formations à la VAE

Il est indiqué à de nombreux endroits l'absence de VAE sur certains diplômes. Il faut malgré tout noter que l'ensemble de notre offre de formation est ouverte à la VAE. Certains diplômes étant plus difficiles à obtenir par ce biais, il est souvent proposé aux candidats sur ces derniers une reprise d'étude (éventuellement via une VAP) assortie le cas échéant d'une VAE partielle.

Observations à l'évaluation de l'AERES concernant la mention de master :

Lettres et arts

Le pilotage de la mention remercie les évaluateurs pour leurs commentaires et donne les éléments de réponse suivants :

- Un comité de pilotage du Master sera constitué dès la rentrée 2014 ;
- La poursuite en doctorat demeure problématique en effet. Nous travaillons à mieux guider les étudiants vers ce débouché, notamment en élargissant notre bassin de recrutement, mais c'est un travail de longue haleine. L'absence de poste dans les domaines universitaires ne nous facilite toutefois pas la tâche. Nous avons déjà eu et cherchons toujours des contrats CIFRE et autres bourses pour soutenir nos doctorants ;
- Etant donné notre taux de sous-encadrement flagrant, nous souhaitons aussi très fortement une stabilisation de l'équipe pédagogique et le recrutement d'enseignants-chercheurs titulaires dans les meilleurs délais.
- Les différents documents et fiches officiels seront revus pour éliminer les ambiguïtés et corriger les erreurs factuelles. Par exemple, la plupart des conventions européennes signées sont dans le cadre des accords Erasmus. Pour l'Amérique du Nord, nous nous appuyons sur les partenariats usuels (MICEFA, CREPUQ ou accords bilatéraux).

Spécialité Cinéma, Audiovisuel et Archives

Pas de commentaire transmis.

Spécialité Musique et Informatique Musicale

Nous remercions le comité d'évaluation pour ces commentaires sur nos formations qui viennent confirmer leur bon positionnement et leur bonne orientation. Quelques éléments de réponse factuels :

- un comité de pilotage est à l'étude, constitué par les interlocuteurs usuels (GRM) et de personnalités issus des partenaires occasionnels (IRCAM, BNF, CDMC, par exemple) ;
- le développement actuel des partenariats privés au niveau de la composante permet d'envisager à moyen terme la poursuite en doctorat sur support CIFRE (des contacts en ce sens ont déjà été établis cette année) ;
- il existe un certain nombre de conventions internationales signées, notamment : Université de Montréal, Université d'Udine, Université Polytechnique de Valence, De Montfort University (Leicester), Newcastle University. Il est probable que les informations transmises soient erronées si celles-ci ne sont pas mentionnées ;
- des conventions sont à l'étude avec l'IRCAM, la Muse en Circuit, le CDMC, la BNF, l'école nationale supérieure Louis Lumière, entre autres – les partenariats avec ces institutions nationales sont déjà une réalité.

Spécialité Lettres Modernes Recherche

Nous remercions les experts de l'AERES de leurs remarques et de leurs recommandations. Nous souhaitons apporter les réponses suivantes au rapport qui a été fait sur la spécialité lettres recherche.

Il convient de replacer la situation de la spécialité dans le contexte national des études de lettres : la baisse des effectifs dans les formations de lettres est générale et se fait sentir partout, y

compris dans les universités du centre parisien. Il semble inéluctable qu'elle touche d'autant plus une université périphérique malgré la politique active d'information menée par le département de lettres dans les établissements de l'académie.

La spécialité - et donc la maquette - avait été évaluée de façon très positive (A) lors de la campagne AERES d'habilitation en 2008 - 2013 : il n'a donc pas semblé nécessaire de faire évoluer de façon notable la formation durant le contrat.

Il convient également de replacer la spécialité dans son contexte local. La spécialité permet de répondre aux besoins des étudiants issus de la licence de lettres modernes qui ne souhaitent pas se présenter au concours de l'enseignement du premier ou du second degré (actuellement masters MEEF) et qui sont généralement désireux de poursuivre leur cursus à l'UPEM. Elle est conçue pour donner une formation à la recherche qui nous semble utile aux étudiants qui envisagent l'agrégation et/ou une inscription en doctorat, mais aussi aux étudiants qui se proposent de compléter leur formation par un M2 professionnel (métiers du Web, communication, journalisme) ou de passer des concours (fonction publique, bibliothécaires par exemple). Par les compétences méthodologiques ainsi que par l'approfondissement de la culture générale et littéraire qu'elle apporte, la formation à la recherche ne nous semble pas incompatible avec la professionnalisation, au contraire. L'ouverture réalisée grâce au tronc commun de la mention représente un atout supplémentaire (des erreurs dans la présentation matérielle des maquettes sont regrettables mais la mutualisation est, dans les faits, effective).

Le faible volume horaire ne résulte pas d'un choix de l'équipe pédagogique mais d'une nécessité. Il est compensé par le tronc commun de la mention et par le partenariat avec Paris 3, qui permet d'ouvrir largement l'éventail du choix des options. Deux recrutements récents (en 2013 et en 2014) d'enseignants-chercheurs permettront de compléter l'équipe pédagogique et d'augmenter le nombre des enseignements, d'autant plus que la transversalité et la pluridisciplinarité seront accrues dans une mention élargie Arts, Lettres et Civilisations lors du prochain quinquennal. La possibilité de choisir des options à l'UPEC est également programmée.

Nous prenons acte des recommandations qui nous sont faites : l'intitulé des UE sera précisé et un nouvel intitulé sera donné au stage de laboratoire, créé pour inciter nos étudiants à participer aux séminaires d'équipe, aux journées d'étude et aux colloques ; ce qu'ils font avec intérêt, pour leur plus grand profit. Un conseil de perfectionnement sera mis en place et les étudiants de lettres pourront profiter des moyens mis en place par l'UPEM pour encourager la mobilité étudiante.

Spécialité Edition Livre et Multimédia

Pas de commentaire transmis.

Gilles ROUSSEL
Président
Université Paris-Est Marne-la-Vallée

